

DÉLIBÉRATION N°2024-12-16-68 CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Retrait de la délibération n°2024-09-09-52 - Implantation d'un parc éolien par la société ESCOFI

Monsieur le Maire explique qu'il convient de retirer la délibération n°2024-09-09-52 en date du 09 septembre 2024 concernant l'implantation d'un parc éolien par la société ESCOFI.

Considérant qu'il y a eu une erreur de formulation dans la décision, car il convenait d'écrire « favorable au lancement d'une étude » et non « de l'implantation d'un parc éolien » ;
Considérant que cette décision fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** de retirer la délibération n°2024-09-09-52,
- **Dit** qu'une nouvelle délibération sera prise pour le lancement de l'étude.

VOTE : 11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Pour le Maire empêché
Monique ALLÈGRE
2^{ème} adjointe



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 20 DEC. 2024
Affiché le 20 DEC. 2024